



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Zone maritime Guyane
Commandant de la zone maritime
Assistant du DDG pour l'AEM**

Cayenne, le 10 décembre 2021
N° 2021-503694/DDG AEM/GUYANE/NP

Le capitaine de vaisseau Laurent Martin
commandant la zone maritime Guyane,
assistant du délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer

à

Monsieur le Préfet de la région Guyane

OBJET : modification des Limites Transversales de la Mer (LTM) sur la rivière de Cayenne et le fleuve Mahury.

RÉFÉRENCE : votre lettre recommandée n° 1A 177 995 1431 1 du 24 novembre 2021.

Le projet de modification des Limites Transversales de la Mer (LTM) sur la rivière de Cayenne et sur le fleuve Mahury, établi par la Direction de la mer, du littoral et des fleuves, et objet de la lettre de référence, n'appelle aucune remarque particulière de ma part.

J'émetts donc un avis favorable à la modification de ces limites.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- PREFECTURE DE GUYANE (Monsieur le Préfet - Monsieur Stéphane Mazounie).

COPIES :

- CZM GUYANE
- BUREAU AEM ZONE MARITIME GUYANE
- archives.